

PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2023-393

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA
TOITURE DU 20, RUE PIERRE-BOUCHER ET
DE LA TOITURE ET DES FENÊTRES DU
CAFÉ CENTRE D'ART, ET DÉCRÉTANT, À
CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
N'EXCÉDANT PAS 415 007 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 415 007 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 415 007 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

Annexe 1



Projet: P-22-BA-02-A/P-23-BA-01

Titre: Réfection toiture du 20 Pierre-Boucher et travaux de réfection toiture et fenêtre Café Centre d'art

Estimation des coûts

Nature des travaux

	Montant avant taxes
<i>Travaux</i>	
Réfection de la toiture du 20 Pierre-Boucher	119 000 \$
Contingences (10%)	11 900 \$
Réfection toitures basses, portion toiture haute et fenêtres avants Café Centre d'art	183 000 \$
Contingences (10%)	18 300 \$
Total des travaux	332 200 \$
Taxes	4,9875% 16 568 \$
Grand Total des travaux	348 768 \$

Frais administratifs

Relevés, Plans et devis professionnels	10,00%	34 877 \$
Surveillance par laboratoire	8,09%	28 215 \$
	<i>Sous total</i>	<i>63 092 \$</i>
Taxes	4,9875%	3 147 \$
Grand Total des Frais administratifs		66 239 \$

Grand total du projet 415 007 \$

Payés par le fonds général et des subventions

2023-02-24
S. Papineau, ing. M.ing.

Vérifié par :

Stéphanie Papineau, ing., M.ing.
Chef de service
Direction de génie

Date

Approuvé par :

C. Poirier
Claude Poirier, ing. M.ing.
Directeur du génie
Direction de génie

24 février 2023
Date



Direction du génie

PROJET : P-22-BA-02-A/P23-BA-01

TITRE : Réfection toiture du 20 Pierre-Boucher et travaux de réfection toiture et fenêtre Café Centre d'art

ESTIMATION des COÛTS (Montants avant taxes)

Nature des travaux	Qté	Unité	Prix unitaire	Total (avant taxes)
Réfection de la toiture du 20 Pierre-Boucher				
Projet P-22-BA-02-A				
Démolition	1	Forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Nouveau complexe d'étanchéité	1	Forfaitaire	49 500,00 \$	49 500,00 \$
Ferblanterie et solinage	1	Forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Travaux électromécaniques (drains, événements, cheminées, cols de cygne, ventilateurs, etc.)	1	Forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Accessoires (ex : garde-corps autoportant, support de conduits, échelle, etc.)	1	Forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Tout autre item nécessaire à l'exécution de l'ouvrage	1	Forfaitaire	9 500,00 \$	9 500,00 \$
Total 20 Pierre-Boucher				119 000,00 \$
Réfection Portion toiture et fenêtres avants Café				
Projet P-23-A-BA-01				
Toitures basses et réfection partielle toiture haute				
Démolition	1	Forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Nouveau complexe d'étanchéité	1	Forfaitaire	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Ferblanterie et solinage	1	Forfaitaire	22 000,00 \$	22 000,00 \$
Travaux électromécaniques (drains, événements, cheminées, cols de cygne, ventilateurs, etc.)	1	Forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Accessoires (ex : garde-corps autoportant, support de conduits, échelle, etc.)	1	Forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Tout autre item nécessaire à l'exécution de l'ouvrage	1	Forfaitaire	11 000,00 \$	11 000,00 \$
Total Toitures				118 000,00 \$
Fenêtres avants				
Enlèvement et disposition des fenêtres existantes	1	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Flouriture et installation des nouvelles fenêtres de la façade avant	1	Global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
Ragréage suite à l'installation des nouvelles fenêtres	1	Global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Total fenêtres				65 000,00 \$
Total Café Centre d'art				183 000,00 \$

2023-02-24

Stéphanie Papineau, ing.

Préparée par:

Stéphanie Papineau, ing., M.Ing.
Chef de service, Direction du génie

Date

Approuvé par:

Claude Poirier
Claude Poirier, ing. M.Ing.
Directeur du génie, Direction du génie

24 février 2023

Date